bulletin d information de l'A.D.G.U.S____

VOL1 NO.2 AURIL 1976



29 mai 1976

association des diplomés en géographie de l'université de sherbrooke.

LE BULLETIN D'IMPCHAATION C'EST A QUI?

Salut!

Yous avez maintemant sous les yeux le deuxième numéro du bulletin de l'Association et, tout comme le premier, il vise à vous informer sur ce qui s'y passe. NATS, car il doit y avoir un mais, faudrait pas oublier que cette Association est à 'CUS, car il doit aussi y avoir un nous!

Et le "nous" c'est pas rien que le monde qui est à Sherbrooke mais le monde qui sont "diplômés en géographie de l'Université de Sherbrooke".

C'est pour ça qu'on (moi en tout cas) aimerait avoir des nouvelles sur ce qui se passe en géo. à l'extérieur, car il s'y passe sûrement des choses intéressantes. C'est là que le Bulletin d'Information a sa vraie place et c'est pour ça qu'on a besoin d'avoir des nouvelles fraîches. Entre nous c'est facile de s'informer.

Bulletin d'information A.D.C.U.S. Inc. C.P. 394
Sherbrooke, Québec J1H 517

rançois Lahaie

COMPTE-PENDU DES ACTIVITÉS DE L'A.D.C.U.S.

EX_DATE DU 1er AVRIL 1976

CARTES DE MEMBRE

Les cartes de membre sont maintenant disponibles. Déjà certains d'entre vous ont reçu leur carte. Avec l'envoi de votre formulaire d'adhésion et de votre cotisation, nous vous ferons parvenir par retour du courier votre carte de membre ainsi qu'un reçu pour fins d'impôts. En date du 1er avril 1976, l'Association compte environ 50 membres en règle. Nous recevons également des nouvelles cotisations régulièrement. Nous comptons sur un minimum de 100 membres d'ici la tenue de la journée annuelle des anciens, soit le samedi 29 mai 1976.

RÉUMION DU COMBRIL D'ADMINISTRATION

Le 5 mars 1976, les membres du Conseil d'Administration se réunissaient et les principaux items discutés ont été les suivants:

1. apport de secrétaire-trésocier:

les frais livers escourse par vetre Association 'incerneration, se crétariat etc.) sont tous couverts et nous comptons même un actif.

2. Assemblée générale annuelle:

la réunion annuelle des Anciens est fixée au samedi 29 mai 1976. L'horaire de la journée comprendra: l'assemblée générale annuelle, un souper méchoui ainsi qu'une soirée organisée. Le lecteur trouvera plus de détails dans les pages qui suivent.

3. Comité provisoire sur la professionnalisation des géographes:

un comité provisoire a été mis sur pied pour étudier la documentation relative aux modalités de l'incorporation de la profession. Cette première étape a été jugée nécessaire et permettra un débat plus éclairé lors de l'assemblée générale annuelle. Michel Yergeau a été chargé de ce comité.

Paul Gagnon 2ième vice-président RECHERCHÉ-----WANTED------RECHERCHÉ-----WANTED-----

Après avoir posté quelque 200 exemplaires du premier bulletin d'information de l'Association, le service des postes de Sa hajesté nous a gracieusement retourné une quinzaine d'envois; aussi avons-nous décidé de nous mettre à la recherche de ces géographes considérés hors la loi étant donné qu'ils n'ont toujours pas payé leur cotisation annuelle à l'Association.

Comme il est impossible de publier leur photographie, voici la liste des 16 individus les plus recherchés par le shérif de l'Association:

Béliveau, Jean
Belley, André
Benoît, Claude
Bergeron, Jean-Claude
Berrigan, Kenneth
Bisson-Rouillard, Ginette
Blackburn, Anik
Boulanger-Farcy, Monique

Delan, Pierre
Dubreuil, Harc
Dupuis, Raymonde
Gagnon, Harc
Laperle, Bruno
Hasse, André
Pépin, Ginette
Horin, Roger

Si quelqu'un d'entre vous peut nous renseigner sur les lieux où se cachent ces géographes il est prié de nous en avertir le plus rapidement possible à l'adresse de l'Association.

Le shérif de l'Association

P.S. Si de plus vous connaissez de vos confrères ou consoeurs qui n'ont même pas reçu le premier exemplaire du bulletin, vous leur rendriez un grand service en nous faisant parvenir leur adresse.

Pour les intéressés: devraient paraître au cours de l'année 1976 les bulletins de recherche suivants au département de géographie:

- THOUEZ, J.P.: Evolution spatiale de la ville de Sherbrooke du début à 1951.
- STANEK, O.: Application des jeux urbains à la planification et à la gestion des villes.
- Prévus mais titre à déterminer: CHCQUETTE, Bock; PRCVENCHER, Léo et THIBEAUIT, J.C.

Cette année est la deuxième année d'existence de l'A.D.C.U.S. C'est aussi l'anniversaire de plusieurs de nos membres. La rédaction se joint donc au conseil d'administration pour souhaiter le plus heureux anniversaire de naissance aux membres suivants:

Michel Beaulé 19 avril
Jean-Pierre Cadotte 21 avril
Mormand Fortin 24 avril
Françoise Lebrun 1 mai
Clarence Mercier 3 mai
Léo Provencher 19 mai

M'oubliez pas que si vous envoyez votre cotisation annuelle vous aurez aussi la chance de voir votre nom paraître dans ce bulletin, accompagné de souhaits sincères d'heureux anniversaire.

N'oubliez pas non plus que si vous avez à communiquer félicitations, souhaits, réunions ou tout autre article susceptible d'intéresser les membres il nous fera grand plaisir de les publier dans les prochains numéros du bulletin.

LA GECCHAPHIE . . . UNE PROFESSION?

Depuis belle lurette, le géographe joue au jeu de la définition. Pourquoi? Le géographe essaie de se définir lorsqu'on lui demande son statut, lorsqu'il se cherche un débouché, lorsque nous, géographes, identifions notre "profession" en fonction d'un employeur,...

Toute la controverse sur cette définition revient à la surface lorsque l'idée d'incorporation des géographes se fait d'actualité. La Commission Beauregard (1965), par le biais d'une enquête, émet comme premier objectif de la future corporation des géographes du Québec, la définition du travail du géographe. "Il faut bien comprendre que la définition du travail de géographe est un pré-requis à l'incorporation".

Plus récemment, l'Association des Géographes du Québec, au cours de l'assemblée annuelle de 1971, mandatait une étude sur la création d'une éventuelle corporation des géographes. "Il ressortait de ce rapport (1972) que les dénarches auraient été très coûteuses et qu'il n'était pas opportun de les entreprendre" (R. Paquette, président de l'A.G.Q.), prétextant l'étude du bill 250 à la vingtneuvième Législature de l'Assemblée Nationale du Québec. La proposition de la formation d'une corporation des géographes a été rejetée par l'Association des Géographes du Québec en 1973.

Suite aux recommandations de la Commission d'Enquête sur la Santé et le Bien Etre Social, Gouvernement du Québec (1970), l'Assemblée Mationale du Québec a adopté en première lecture (1971) le bill 250 régissant le Code des professions:

article 21:

"Pour déterminer si une corporation professionnelle doit ou non être constituée, il est tem compte notamment de l'ensemble des facteurs suivants:

- 1- les connaissances requises pour exercer les activités des personnes qui seraient régies par la corporation dont la constitution est proposée;
- 2- le degré d'autonomie dont jouissent les personnes qui seraient membres de la corporation dans l'exercice des activités dont il s'agit, et la difficulté de porter un jugenent sur ces activités pour des gens ne possédant pas une formation et une qualification de même nature;
- 3- le caractère personnel des rapports entre ces personnes et les gens recourant à leurs services, en raison de la confiance particulière que ces derniers sont appelés à leur témoigner, par le fait notamment qu'elles dispensent

des soins ou qu'elles administrent leurs biens;

4- la gravité du préjudice ou des dommages qui pourraient être subis par les gens recourant aux services de ces personnes par suite du fait que leur compétence ou leur intégrité ne seraient pas contrôlées par la corporation; 5- le caractère confidentiel des renseignements que ces personnes sont appelées à connaître dans l'exercice de leur profession".

article 27:

"Chaque corporation a pour principale fonction d'assurer la protection du public. A cette fin, elle doit notannent contrôler l'exercice de la

profession par ses membres".

A la section II du chapître IV sont énumérées les professions d'exercice exclusif. Ce droit exclusif "ne doit être conféré que dans les cas où les actes posés par ces personnes sont de nature telle qu'en vue de la protection du public, ils ne peuvent être posés par des personnes ne possédant pas la formation et les qualifications requises" (article 22).

La section III du même chapître présente les professions à titre réservé où rien "ne doit être interprété comme donnant aux membres d'une corporation à laquelle elle s'applique le droit exclusif d'exercer les activités" décrites dans les lettres patentes constituant cette corporation (acticle 36).

Exemple: la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec (profession à titre réservé) doit fournir au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser.

La question sur la professionnalisation du géographe est encore actuelle (bulletin d'information de l'A.D.G.U.S., vol. 1, no. 1). Dans le cadre du #4e Congrès de l'ACMAS (13 mai 1976) se tenant à Sherbrooke, le président de l'Association des Géographes du Québec suggère à tous ses membres un débat sur le sujet. Notre Association se propose d'y participer.

J'invite donc tous les géographes désireux de participer au Comité Provisoire sur la Professionnalisation des Géographes (ADCUE) à me contacter le plus tôt possible à l'adresse de l'Asso-

ciation.

En vous remerciant de votre collaboration,

Michel Yergeau

L'A.G.A.U.S. SORT DE SON HIBERNATION!

Le 29 septembre 1975, André J. Hamel, directeur général de l'Association générale des anciens de l'Université de Sherbrooke, convoquait à une réunion les représentants des associations d'anciens légalement constituées (Géographie, MBA, Administration), ainsi que des représentants intéressés d'autres départements ou facultés. Les buts de cette rencontre étaient de discuter du principe d'un regroupement, d'un projet de charte et de règlements d'une <u>fédération des associations autonomes</u> de département ou de faculté <u>légalement constituées</u> et de la mise en place d'un conseil d'administration provisoire. En réalité cet ordre du jour n'a pu être épuisé qu'après quatre réunions: 29 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 2 décembre 1975.

- 29 septembre:

Les représentants se sont mis d'accord sur le <u>principe</u> <u>d'un regroupement</u>. Selon l'exécutif de l'A.G.A.U.S., la situation actuelle n'a jamais été aussi favorable que présentement pour un tel regroupement du fait que le recteur actuel et son exécutif attachent beaucoup d'importance aux intérêts de l'A.G.A.U.S. et du fait qu'au moins un ancien siège officiellement sur le Conseil d'administration de l'Université et que trois autres font partie de la Corporation. On souligne aussi que d'autres anciens siègent à ces deux conseils, mais pas officiellement à ce titre. Les avantages mentionnés d'un tel regroupement sont:

- 1- Intérêt d'un secrétariat commun permanent: tenir à jour les dossiers et les listes, établir une communication régulière avec tous les anciens, etc.
- 2- Comme porte-parole officiel face à l'Université et au marché du travail, l'A.G.A.U.S., par l'expérience de ces membres dans le milieu du travail, peut aider les étudiants actuels et futurs à acquérir une meilleure formation et de meilleurs débouchés.
- 3- L'A.G.A.U.S. devient donc un genre de front commun qui impose la volonté des anciens dans le cadre de l'Université et qui coordonne les efforts de ses constituantes. Il faut cependant dire que certains représentants sont sceptiques pour deux raisons. La première vient du représentant de Service social qui portait à l'attention de l'assemblée le fait que l'Université n'a pas daigné consulter l'expérience des anciens lors des troubles récents dans ce département. La deuxième vient des représentants des Sciences appliquées qui font part des difficultés de leur association à soutenir l'intérêt de leurs anciens vis-à-vis l'Alma Mater. A cet effet, on souligne l'efficacité du regroupement à partir du principe des réunions de classe et donc, il faut inculquer aux finissants l'idée de se réunir annuellement.

Cette réunion s'est terminée en demandant aux représentants des départements ou facultés non constitués en association de faire un effort à cet effet.

- 20 octobre:

Les divers représentants font part des difficultés de créer des associations d'anciens dans les départements ou facultés où il n'y en a pas présentement.

Comme le projet de fédération suppose que tous les départements ou facultés soient légalement constitués, l'A.G.A.U.S. propose donc comme première démarche de constituer officiellement une "Association générale des anciens de l'Université de Sherbrooke"; une fédération suivra, le cas échéant. Après une dernière mise au point du projet, la requête pour une constitution en corporation de l'A.G.A.U.S. a été signée par tous les représentants (en tant qu'individus) qui forment donc le Conseil général provisoire:

- Jean-Marc Donahue, président de l'A.G.A.U.S.
- Luc Lamoureux, vice-président
- André J. Hamel, secrétaire
- Raymond Tétreault, direction générale de la formation des maîtres
- Claire Mercier, direction générale de la formation des maîtres
- André Boisvert, éducation physique
- Guy Tanguay, droit
- Denis Lepage, médecine
- Yvon Robert, éducation physique
- Jean-Marie Dubois, géographie
- Claude Codère, direction générale de l'éducation permanente
- Gaétan Huard, administration
- Jean-René Tétreault, études françaises
- Jean LeProhon, administration
- Jean-Pierre Adam, théologie
- Léo Provencher, géographie

CHARTE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (A.G.A.U.S.)

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- 1. Favoriser la fraternité et la coopération entre les Anciens de l'Université de Sherbrooke, promouvoir les meilleurs intérêts de l'Université, resserrer les liens entre les Anciens et leur Alma Mater, particulièrement en agissant comme coordonnateur et porte-parole officiel des différentes associations d'Anciens groupées par facultés, groupes d'intérêts ou autrement.
- 2. Veiller au progrès de l'éducation au niveau universitaire et accomplir les tâches qui pourront lui être de temps à autre confiées par les autorités de l'Université de Sherbrooke ou les associations affiliées d'Anciens.

- 3. Etudier, promouvoir, protéger et développer de toutes manières les intérêts matériels, culturels et sociaux de ses membres; organiser à cet effet des réunions, conférences, échanges de vues, et établir un secrétariat pour servir de lien entre ses membres.
- 4. Acquérir par achat, location ou autrement, posséder et exploiter les biens meubles et immeubles nécessaires aux fins ci-dessus, et fournir à ses membres et leurs invités les services de toute nature, en relation avec les buts de la corporation.

Autres dispositions (selon le cas)

- 1. Les administrateurs peuvent lorsqu'ils le jugent opportun:
- a) Faire des emprunts d'argent sur le crédit de la corporation;
- b) Emettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) Nonobstant les dispositions du Code Civil, hypothéquer, nantir ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs de la corporation, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque, le nantissement ou le gage ci-dessus mentionnés par acte de fidéicommis, conformément aux articles 23 et 24 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (Statuts Refondus, 1964, chapitre 275) ou de toute autre manière;
- d) Hypothéquer ou nantir les immeubles, ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation, ou donner ces diverses espèces de garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la corporation.
- 2. Les administrateurs de la corporation pourront être démis de leurs fonctions par résolution adoptée à une assemblée générale spéciale des membres dûment convoquée à cette fin.

ASSOCIATION DES DIPLOMES EN GEOGRAPHIE DE L'U. de SHERBROOKE FORMULE D'ADHESION

2.017	Frenom
Adresse de Réside	nce
Code Postal	téléphone ()
TRAVAIL	
Employeur	
Adresse	Code Postal
	téléphone Poste
DIPLOME ou SCOLARI	TE EN COURS
Diplôme	Université année d'obtention
	· · ·
Spécialité en Géog	raphie
PROJETS de RECHERCI	HE en COURS ou AUTRES PROJETS:
	Date
l'ordre de : L'Asso C.P.	votre cotisation par chèque ou mandat-poste émis à ociation des Diplômés en Géographic de l'U. de S. inc 394 rooke J1H 5J7
a cotisation annue	elle est de \$10.00 et s'applique pour l'année civile pour une période de 5 ans.
es demandes d'adhé ministration.	sion sont sujettes à l'approbation du Conseil d'Ad-
i vous ne désirez t, si possible nou	pas faire partie de l'Association, cochez s.v.p.
uelle; ils recevro e l'Association. D ieu de \$12.00) le	e ont le droit de voter à l'Assemblée Générale An- nt le journal et pourront jouir des autres services e plus, un tarif spécial _(\$10.00 pour 6 numéros au ur est accordé sur l'abonnement annuel aux Bulletins s rar le département.
i-joint un chèque	ou mandat, au montant de \$ couvrant
	cotisation annuelle courrier:
	cotisation pour 5 ans maison
	Bulletin de Recherche bureau